

aides et

ACCOMPAGNEMENT



Dans cette thématique est présenté l'ensemble des soutiens financiers que peut apporter le Pôle Solidarités-CCAS aux Chapelains (hormis ceux déclinés dans les autres rubriques).

Important

Toutes les demandes d'aides sont évaluées par le Conseil d'Administration du CCAS dans le respect des conditions de ressources :
QUOTIENT FAMILIAL < ou = à 850 €

Les pièces justificatives des ressources et de charges sont exigées.

secours et prêts

En cas de difficultés financières passagères, le Pôle Solidarités-CCAS étudie l'octroi d'une aide pour y faire face. En principe, l'aide est versée directement au créancier.

aide alimentaire

L'épicerie associative

Dans un espace convivial, l'association Porte Ouverte Chapelaine accueille toute personne orientée par le Pôle Solidarités-CCAS. Elle donne accès à des denrées alimentaires dans la limite des sommes définies chaque année et selon un barème de ressources spécifiques (période de 10 semaines renouvelables).

- **PORTE OUVERTE CHAPELAINE**
4 rue de la Hautière
44240 LA CHAPELLE-SUR-ERDRE
Tel. 02 40 93 35 49
Ouverture le mercredi matin
de 9h00 à 11h00

L'association gère en parallèle un vestiaire où vous pouvez soit déposer ou acheter à prix très modiques des vêtements en bon état.

- Local situé :
Impasse 6 bis, rue de Sucé
44240 LA CHAPELLE-SUR-ERDRE
Tel. 02 40 72 97 20
Ouverture les lundis, mercredis
et jeudis de 14h00 à 16h00

Les Restos du cœur

L'équipe de bénévoles vous reçoit chaque année de novembre à mars, les lundis et jeudis de 14h à 16h pour une distribution de denrées alimentaires suivant des critères définis par l'association sur le plan national.

De plus d'avril à octobre, dans le cadre de l'inter-campagne, une distribution est également assurée tous les jeudis de 14h à 16h.

- Local situé : Impasse 6 bis rue de Sucé
44240 LA CHAPELLE-SUR-ERDRE
Tel. 02 40 72 86 70
Campagne hiver Ouverture lundi et jeudi de 14h à 16h
Inter-campagne Ouverture jeudi de 14h à 16h

Les chèques service «Alimentation»

Ces chèques d'accompagnement personnalisés permettent d'acheter des produits alimentaires et d'hygiène en cas de difficultés urgentes passagères.

► Le restaurant social de Solidarité-Emploi

Il est ouvert à tous du lundi au vendredi midi moyennant une réservation 48 heures à l'avance pour un menu familial à prix raisonnable.

Le Pôle Solidarités-CCAS apporte son concours financier à la **prise en charge des repas à tous les Chapelains en contrat aidé au sein de l'association ou en difficulté sociale et financière.**

● **SOLIDARITE-EMPLOI**
3 rue Martin Luther King
44240 LA CHAPELLE-SUR-ERDRE
Tel. 02 40 72 56 92

● Ouverture du lundi au jeudi
de 9h15 à 12h30
et de 13h30 à 17h00
le vendredi de 9h15 à 12h30

► Le portage des repas

Ce service est destiné à toute personne retraitée, handicapée ou malade. Le coût varie selon les ressources.

Tarifcation à partir de 3,00 € (calcul au taux d'effort).
Livraison les lundis, mercredis et vendredis.

SOUTIEN AUX ACTIVITES SCOLAIRES ET PERISCOLAIRES

► La classe transplantée

Pour les enfants qui partent en séjour scolaire, le Pôle Solidarités-CCAS peut contribuer à une prise en charge des frais y afférant (jusqu'à 80 %).

► L'entraide scolaire

L'association Confédération Syndicale des Familles (CSF) organise la **mise en œuvre de soutien scolaire toutes matières confondues.** Jusqu'à 90% du coût peut être pris en charge par le Pôle Solidarités-CCAS.

● **Confédération Syndicale des Familles**
3 rue Martin Luther King
44240 LA CHAPELLE-SUR-ERDRE
Renseignements au : Tel. 02 40 72 51 43
Entraide scolaire au : Tel. 02 51 12 30 39

MICRO-CREDIT PERSONNEL

En partenariat avec le Crédit Municipal de Nantes, le Pôle Solidarités-CCAS peut établir un **dossier de demande de prêt pour le financement de projets spécifiques** moyennant la justification d'une capacité de remboursement.

- montant des prêts de 300 à 3 000 €
- durée de remboursement de 12 à 48 mois
- taux d'intérêt 4 % dont le CCAS assure le remboursement sous réserve qu'aucun incident de paiement n'intervienne pendant la durée du prêt.

ACCES AUX LOISIRS

Cette aide est destinée à **faciliter l'accès des adultes et enfants auprès d'une association chapelaine sportive ou culturelle** (montant 75€ si quotient familial inférieur à 650€, 50€ si quotient compris entre 650€ et 850€ et 75€ sans condition de ressources pour les personnes handicapées). Pour les familles : se renseigner auprès du Service Jeunesse 02 51 81 87 23 et pour les personnes seules ou en couple s'adresser au Pôle Solidarités-CCAS au 02 51 81 87 20.

AIDE AU CHAUFFAGE

Cette aide annuelle est **accordée aux personnes retraitées dont les ressources sont inférieures ou égales au montant du minimum vieillesse** (710€ mensuels pour une personne seule – valeur 2011).

MEDAILLE DE LA FAMILLE

La médaille est une distinction honorifique et une reconnaissance décernée aux mères de famille qui ont élevé au moins quatre enfants.

- l'État verse une somme de 95 à 155 €
- en complément, le CCAS attribue une gratification variant de 255 à 310 €.



PARTENAIRES INSTITUTIONNELS

2 conseillères en Économie Sociale et Familiale-CAF et 2 assistantes sociales-Conseil général sont à votre écoute, vous informent et vous conseillent au même titre et en partenariat avec les travailleurs sociaux du Pôle Solidarités-CCAS.

● **CENTRE MEDICO-SOCIAL**
Sur rendez-vous
2 rue Martin Luther King
44240 LA CHAPELLE-SUR-ERDRE
Tel. 02 40 29 75 57

● **Caisse d'Allocations Familiales - Centre ESF**
La Mano - 3 rue Eugène Thomas
44300 NANTES
Tel. 02 40 20 71 70
Permanence mardi matin 9h30 - 12h
Familles allocataires avec enfants à charge

Dans chaque lieu (CCAS, Conseil général, CAF), les demandes d'aides financières sont instruites de la même manière par votre référent social, après évaluation et selon des critères de ressources.

CONSEIL GENERAL

- aide à la solidarité
- aide enfance – famille
- aide au projet
- aide individuelle à l'insertion
- aide individuelle au permis

Domaines d'intervention C.A.F.

- logement - équipement
- budget
- vacances
- arrivée d'un enfant
- insertion sociale et professionnelle